

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 28 AVRIL 2015

Sur convocation en date du vingt-trois avril deux mil quinze, le Conseil Municipal s'est réuni le vingt-huit avril deux-mil quinze à dix-neuf heures trente-cinq, sous la présidence de Monsieur Pierre SANIER, Maire.

Onze conseillers étaient présents, Mr Thierry COUSIN, Mme Agnès FAURE, Mme Catherine FOUCON, Mr Guy GIRARD, Mr Frédéric HANOUILLE, Mr Pierre LAUNAY, Mme Evelyne LEFEBVRE, Mr Thierry REYNAUD, Mme Claudia ROUSSEL, Mr Pascal SCIANCALEPORE, Mr Romain SURCIN,

Mme Anne-Lise CHIEUSSE-DELIERE, absente excusée ayant donné pouvoir à Mme Claudia ROUSSEL,

Mr Serge HUET, absent excusé ayant donné pouvoir à Mme Catherine FOUCON,

Mme Nadine MAUTE, absente excusée ayant donné pouvoir à Mr Frédéric HANOUILLE,

Mme Nathalie MILLE, absente excusée ayant donné pouvoir à Mme Evelyne LEFEBVRE,

Mme Florence ROLLETT-RACLOT, absente excusée et non représentée

Quorum atteint.

Mesdames Agnès FAURE et Claudia ROUSSEL ont été élues secrétaires de séance.

Mme Evelyne LEFEBVRE observe que le compte-rendu du Conseil municipal du quatorze avril deux-mil quinze est incomplet. Elle note quelques incompréhensions concernant le tour de table.

Mme Evelyne LEFEBVRE pose la question si les points reportés du conseil du dix-neuf mars seront traités ce jour. Monsieur Pierre SANIER affirme que les points seront abordés ce jour.

Mr Thierry REYNAUD reproche la retranscription incorrecte de ses propos tenus lors de la précédente séance. Les secrétaires de séance lui rappellent qu'aucune disposition législative ou réglementaire ne précise les mentions qui doivent être portées obligatoirement aux procès-verbaux. La grande souplesse laissée par la loi aux conseils municipaux pour l'établissement des procès-verbaux de leurs séances a été reconnue par le Conseil d'État, qui a considéré que « les conseils municipaux sont maîtres de la rédaction de leurs procès-verbaux » (CE, 3 mars 1905, Sieur Papot). Ce compte-rendu plus succinct retrace les décisions prises par le conseil municipal sur les affaires inscrites à l'ordre du jour, sans détailler les débats.

En l'absence du rapporteur, le point numéro dix sur le tarif du mobilier communal sera reporté lors d'un prochain conseil.

Il est précisé que ce conseil est enregistré afin de faciliter la retranscription.

Signature du Procès-Verbal du quatorze avril deux mil quinze et approbation de celui-ci.

1. Election d'un cinquième Adjoint au Maire.

Monsieur le Maire expose que suite à la destitution d'un adjoint lors d'un conseil précédent, nous avons décidé (Monsieur le Maire et les adjoints) de maintenir l'équipe constituée à cinq adjoints au Maire.

Monsieur le Maire demande s'il y a des candidats.

Deux propositions sont faites : Mme Anne-Lise CHIEUSSE-DELIERE et Mr Pascal SCIANCALEPORE.

Madame Anne-Lise CHIEUSSE-DELIERE n'ayant pas pu être présente aujourd'hui elle a transmis sa candidature à Monsieur le Maire par courrier.

Comme le prévoit l'Article 12122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales nous allons élire cet Adjoint par un vote à bulletin secret.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide de voter avec dix voix pour Madame Anne-Lise CHIEUSSE-DELIERE, deux voix pour Monsieur Pascal SCIANCALEPORE et quatre nuls.

Madame Anne-Lise CHIEUSSE-DELIERE est nommée 5^{ème} Adjointe à l'unanimité des présents et représentés.

Monsieur Thierry REYNAUD s'insurge de la façon de procéder de Monsieur le Maire. Il indique qu'il n'a pas été élu auprès des syndicats en tant qu'Adjoint mais comme Conseiller Municipal. Il affirme qu'il ne peut y avoir d'Adjoint sans délégation et des conseillers avec délégation.

Monsieur Guy GIRARD lui rappelle que l'ensemble du Conseil Municipal a été élu afin de représenter les intérêts de la commune et non nos intérêts personnels. Madame Claudia ROUSSEL souligne que tout propos diffamatoire et injurieux est puni par la loi.

Monsieur le Maire précise qu'une des délégations qui sera attribuée à Madame Anne-Lise CHIEUSSE-DELIERE sera la gestion des Associations.

Monsieur le Maire annonce que la nouvelle répartition des champs de compétences concernant les délégations sera exposée lors d'un prochain conseil.

2. Remplacement d'un Adjoint dans ses délégations auprès des Syndicats.

Monsieur le Maire expose le remplacement d'un adjoint dans ses délégations auprès des Syndicats suivants :

- . Délégué titulaire au SIMABR
- . Délégué titulaire au Syndicat d'Assainissement de Marchezais.
- . Délégué titulaire au SIEPRO.
- . Représentant A.T.D. (Agence Technique Départementale)

. Vice-Président de la Régie des Eaux.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide d'élire la représentation suivante au sein des Syndicats :

. Délégué titulaire au SIMABR : Monsieur le Maire

. Délégué titulaire au Syndicat d'Assainissement de Marchezais : Monsieur Thierry COUSIN

. Délégué titulaire au SIEPRO : Monsieur Serge HUET

. Représentant A.T.D. (Agence Technique Départementale) : Monsieur Serge HUET

. Vice-Président de la Régie des Eaux : Monsieur Serge HUET

Adopté à l'unanimité des présents et représentés.

3. Modification de la Commission Urbanisme.

Madame Claudia ROUSSEL, rapporteur de la Commission Urbanisme, propose à Monsieur Pascal SCIANCALEPORE de rejoindre la commission afin de s'appuyer sur l'ensemble de ses connaissances, ceci dans l'intérêt général de notre commune. Ce qui est accepté par ce dernier.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, le Conseil Municipal délibère sur :

- Acceptez-vous que Monsieur SCIANCALEPORE rejoigne la commission urbanisme ?

Adopté à l'unanimité des présents et représentés.

4. Modification de la Commission Bâtiments.

Madame Claudia ROUSSEL, rapporteur de la Commission Bâtiments, a proposé lors d'une commission Bâtiments à Madame Anne-Lise CHIEUSSE-DELIERE de rejoindre celle-ci du fait de ses actions menées au sein des commissions Enseignement (fonctionnement et réorganisation au sein du groupe scolaire) et Culture (concernant les locations des salles M. Cornillon et des Fêtes pour les associations et les particuliers) en lien avec l'utilisation de nos bâtiments. Ce qui a été accepté par cette dernière.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, le Conseil Municipal délibère sur :

- Acceptez-vous que Madame CHIEUSSE-DELIERE rejoigne la commission bâtiments ?

Adopté à l'unanimité des présents et représentés.

5. Création d'un service commun pour l'instruction des autorisations et actes relatifs au droit du sol avec la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux.

Madame Claudia ROUSSEL, rapporteur de la Commission Urbanisme, expose que depuis 1982, les communes dotées d'un document d'urbanisme sont compétentes en matière de délivrance des actes et autorisations d'occupation du sol. Jusqu'à présent, l'Etat les assistait gratuitement dans la

mise en œuvre de cette compétence. La circulaire du 4 mai 2012 précise la volonté de ce dernier de laisser les communes et/ou intercommunalités de plus de 10 000 habitants reprendre entièrement la gestion des Autorisations de Droit du Sol (ADS). La loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) du 24 mars 2014 vient confirmer cette volonté en prévoyant la fin de la mise à disposition gratuite des Directions Départementales des Territoires (DDT) en matière d'instruction des autorisations d'urbanisme pour toutes les communes dotées d'un document d'urbanisme à partir du 1^{er} juillet 2015.

Dreux agglomération proposait, depuis le 1^{er} janvier 2013, à ses communes membres un service urbanisme intercommunal capable d'effectuer l'instruction des autorisations de droit du sol pour le compte des communes. Ce service est maintenant pleinement opérationnel et peut être étendu à de nouvelles communes. Le Conseil Communautaire, lors de sa séance plénière du 26 janvier dernier, a approuvé le principe d'extension de ce service à toutes les communes du territoire de l'agglomération qui le souhaitent. L'Assemblée a également validée le principe selon lequel chaque commune adhérente devra s'acquitter d'une participation forfaitaire de 2€ par habitant et par an correspondant aux frais de fonctionnement du service.

Cet engagement se traduit par une convention dite de création de « service commun pour l'instruction des autorisations et actes relatifs au droit du sol » signée entre le Président de l'Agglomération du Pays de Dreux et le Maire de chaque commune intéressée par le service. Cette convention précise également le champ d'application (les autorisations concernées : permis de construire, déclaration préalable...), les modalités de mise à disposition, les missions respectives de la commune et du service commun, la participation financière, et les responsabilités et les modalités d'intervention dans le cas de contentieux et/ou recours.

Sur proposition du rapporteur, la commune de BÛ souhaite confier l'instruction de ses ADS au service commun d'instruction de l'Agglomération du Pays de Dreux. Il vous est ainsi demandé de :

- de décider de confier l'instruction des autorisations de droit des sols d'un service urbanisme intercommunal de l'Agglomération du Pays de Dreux,
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents, actes et conventions, pour exécuter la présente délibération

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU les articles L 5211-4-2 et suivants du CGCT, permettant en dehors des compétences transférées à un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et une ou plusieurs de ses communes membres de se doter de services communs

VU l'article R423-15 du Code de l'urbanisme autorisant une commune, compétente en matière d'urbanisme à charger un EPCI d'instruire les actes d'urbanisme relevant normalement de ses compétences,

VU l'article 134 de la loi n° 2014-366 du vingt-quatre mars deux mil quatorze pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR),

VU la délibération du Conseil communautaire de l'Agglomération du Pays de Dreux n°2015-33 du 26 janvier 2015, portant sur extension du service commun d'urbanisme intercommunal,

VU la délibération du Conseil municipal en du premier septembre dix-neuf cent quatre-vingt-quinze, approuvant le Plan d'Occupation des Sols,

VU la saisine du comité technique inter-collectivité du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir en date du onze juin deux mil quinze,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, le Conseil Municipal,

DECIDE de confier l’instruction des autorisations de droit des sols au service urbanisme intercommunal de l’Agglomération du Pays de Dreux sous réserve de l’avis favorable du comité technique inter-collectivité du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale d’Eure-et-Loir,

AUTORISE le Maire à signer tous les documents, actes et conventions, pour exécuter la présente délibération

DONNE pouvoir au Maire afin de poursuivre l’exécution de la présente délibération.

Adopté à l’unanimité des présents et représentés.

6. Convention constitutive d’un groupement de commande avec la Communauté d’Agglomération du Pays de Dreux dans le cadre de la consultation « Gestion des abonnements ».

Monsieur le Maire expose le Marché « gestion des abonnements » en groupement de commandes : autorisation de signature de convention et informe que pour répondre à nos besoins et dans un souci d’économie d’échelle, l’article 8 du code des marchés publics permet la création de groupement de commandes pour les acteurs intéressés.

Une convention constitutive doit en définir les modalités de fonctionnement. Sa période de validité se confond avec la durée de vie du groupement (passation et exécution du marché, avenants compris).

Après avoir entendu l’exposé, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes relative au marché à intervenir pour la gestion des abonnements entre la Communauté d’Agglomération du Pays de Dreux et la commune de Bû.

Adopté à l’unanimité des présents et représentés.

7. Demande de FDAIC 2015 pour les travaux de Sécurité Rue du Château et Route d’Anet.

Monsieur le Maire rappelle que ces deux demandes de subventions ont été préalablement faites en accord avec le Conseil Général et que nous devons régulariser en complétant nos dossiers avec des délibérations.

Création de places de stationnement Rue du Château.

Monsieur le Maire donne lecture d’une étude faite relative au stationnement Rue du Château à Bû pour un montant estimatif de 9.979,70 Euros H.T. soit 11.975.64 Euros T.T.C

Le Conseil Municipal approuve, à l’unanimité des présents et représentés, ce projet et sollicite auprès de Monsieur le Président du Conseil Général une aide au titre du FDAIC 2015.

Le plan de financement de cette opération s’établit comme suit :

Subvention départementale (30 %)	2.994.00 euros
Autofinancement	<u>6.985.70 euros</u>
Total H.T.	9.979.70 euros

Création d'une écluse (rétrécissement) Rue d'Anet à Bû.

Monsieur le Maire donne lecture d'une étude faite relative à la création d'une écluse rue d'Anet à Bû pour un montant estimatif de 5.361.40 Euros H.T. soit 6.433.68 Euros T.T.C.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents et représentés ce projet et sollicite auprès de Monsieur le Président du Conseil Général une aide au titre du FDAIC 2015.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

Subvention départementale (30 %)	1.608.00 euros
Autofinancement	<u>3.753.40 euros</u>
Total H.T.	5.361.40 euros

8. Augmentation de la durée hebdomadaire d'un poste d'Adjoint Technique Territorial de 2^{ème} classe passant de 33 h à 35 heures à compter du 01/05/2015.

Madame Catherine FOUCON, rapporteur, expose que cette proposition s'inscrit dans les objectifs fixés de réduction de dépenses.

Il s'agit d'augmenter le temps de travail d'un agent technique territorial de deux heures hebdomadaires afin de lui attribuer des tâches de nettoyage de bâtiments communaux.

A charge de la commune une augmentation mensuelle de 131€85 soit 87€84 au titre de la rémunération brut et 44€01 au titre des charges patronales.

L'impact sur le budget deux mil quinze s'évalue à 1054€80 qui se retrouvent impactés sur le compte 012.

En contrepartie trois pistes de réduction de dépenses : Frais de nettoyage des locaux compte 011 ligne 6283

- Entretien salle Maurice Cornillon évalué à un coût annuel de 5508€
- Entretien salle des fêtes évalué à un coût annuel de 2248€
- Entretien restaurant scolaire en période scolaire à un coût annuel de 5712€

Ce changement de quotité de temps de travail n'excédant pas 10% du nombre d'heures de service actuellement effectué n'est pas assimilé à la suppression/création d'un emploi.

Le comité technique paritaire n'a pas à être saisi.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, le Conseil Municipal décide d'approuver la proposition faite par Madame Catherine FOUCON.

Adopté à l'unanimité des présents et représentés.

9. Convention avec les annonceurs pour la pose de panneaux indicateurs des commerces et artisans.

Monsieur Guy GIRARD, rapporteur, expose que sur conseil de Monsieur le Receveur, il nous faut établir une convention entre la commune et les commerçants/artisans souhaitant participer financièrement à la création et l'implantation d'une signalétique matérialisée par panneaux indicateurs leur permettant de se faire connaître à différents points d'entrée de la commune.

Cette participation financière sera demandée à chaque annonceur souhaitant figurer sur les panneaux, et ce à hauteur de 100€ la première année et 50€ les années suivantes.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, le Conseil Municipal décide d'adopter à l'unanimité des présents et représentés, la proposition faite à l'ensemble du conseil.

II. Devis estimatif de la mise en souterrain du réseau téléphonique Rue Saint Antoine Tranche 2.

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du conseil municipal du vingt-deux janvier deux mil quinze, la délibération numéro 2015-006 (point 4) dissimulation des réseaux et travaux de voirie : Rue Saint Antoine – tranche numéro 2 – lancement des appels d'offres – convention avec Orange et demande de subvention a été adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

Monsieur le Maire donne lecture du devis d'étude de faisabilité pour la dissimulation du réseau Orange d'un montant estimatif de 8267€99HT (exonéré de TVA) soit :

Coût à prendre en charge par la Commune 3.259.17 euros H.T.

Coût à prendre en charge par ORANGE 5.008.82 euros H.T.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide d'adopter à l'unanimité des présents et représentés ce devis.

12. Subvention pour le Tour Cycliste d'Eure-et-Loir.

Monsieur Guy GIRARD, rapporteur, informe que le passage du Tour Cycliste d'Eure et Loir et l'organisation du départ de la troisième étape de ce tour s'effectuera sur la commune de Bû le samedi treize juin deux mil quinze.

Pour cette organisation une participation de 4.600 euros est demandée par l'Association LEVES VELO LOISIRS.

Monsieur Guy GIRARD remercie le Conseil Général pour les subventions attribuées par le Département pour cette manifestation.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, le Conseil Municipal décide d'attribuer, à l'unanimité des présents et représentés, cette subvention à l'association concernée.

13. Tarif fourniture et pose de compteurs d'eau par le Fontainier.

Suite aux travaux Cœur de Village rue de Dreux concernant la mise en place de compteur, la commune a vendu des compteurs à la SA Eure et Loire Habitat qui a pris à sa charge l'installation.

Il a été demandé au fontainier de la commune d'y apposer les plombs car la Régie des Eaux est responsable du comptage de l'eau consommée par les abonnés concernés.

Il est proposé une facturation de compteur et de pose de plomb par le fontainier de la Régie des Eaux. Le forfait est fixé à 70€ (exonéré de TVA).

Ce forfait sera appliqué pour toute demande de fourniture de compteur et pose de plomb.

Madame Evelyne LEFEBVRE souligne qu'un avenant au contrat de la Régie des Eaux serait souhaitable, et propose que le conseil d'Exploitation ainsi que la Directrice de la Régie des Eaux soient réunis avant de délibérer sur ce sujet.

Monsieur le Maire reporte ce point lors d'un prochain conseil.

Tour de table

Madame Catherine FOUCON :

Réunion d'Agglomération le vingt-trois avril deux mil quinze du Pôle Enfance Jeunesse dresse un bilan des activités ;

L'appel à candidature sur internet ainsi qu'au conseil d'école concernant l'étude visant à la réalisation d'un Projet Educatif Local n'a obtenu aucune représentation aux tables rondes.

Deux conseils d'école vont avoir lieu prochainement.

La Caisse des Ecoles se réunira le dix-huit mai prochain.

Monsieur Thierry COUSIN :

Avancement de chantier concernant l'école : anomalies persistantes, réunion de chantier prévue pour éclaircir les points divergents.

Le Service Technique accueillera trois personnes pour un Travail d'Intérêt Général.

Le Conseil Municipal des Jeunes s'est réuni le dix-huit avril dernier.

Le seize septembre le CMJ est convié à visiter le Sénat sur invitation du Président du Sénat.

Madame Evelyne LEFEBVRE :

Demande les dates de réunion des prochaines commissions.

Accueil des premiers locataires du Clos Val le vingt-trois avril. Les prochains suivront courant mai.

Réunion d'arbitrage des subventions FDAIC le dix-huit mai deux-mil quinze.

Validation de 120.000€, subvention de la deuxième phase de l'école.

Vote du taux de la fiscalité départementale sans changement.

Récompense au concours des maisons fleuries à Chartres le sept mai.

Monsieur Pierre LAUNAY :

Défense de la commune dans le dossier du Silo ?

Monsieur le Maire :

Protection juridique de Groupama nous représentera pour notre défense.

Monsieur Thierry REYNAUD :

Quel coût pour l'investissement des éclairages de Noël ?

Madame Catherine FOUCON :

Informations déjà diffusées par email à l'ensemble du conseil municipal.

Monsieur Romain SURCIN :

Création des décorations de Noël et emprunt auprès d'autres communes.

Monsieur Guy GIRARD :

Fête de la musique aura lieu le vingt juin prochain, en même temps qu'un vide-grenier nocturne organisé par les pompiers.

Monsieur le Maire :

Dépose minute de l'école en place et bien fréquenté avec bons retours.

Réunion sécurité routière rue du Stade et Rue de Dreux ont eu lieu : validation des propositions par les riverains et les membres de la commission sur site.

Demande à Monsieur Pierre LAUNAY le soutien d'un conseiller en Environnement pour la réflexion des projets de la commune.

Remerciement au Conseil Départemental pour l'attribution de la subvention supplémentaire concernant les travaux de l'école.

Radar pédagogique : erreur des produits livrés. En attente de ceux commandés par la commune.

Paroles à la salle

Aucun commentaire apporté par la salle.

Séance levée à vingt-deux heures trois.